

Actualité

Passage obligatoire à l'enseigne : pari gagné pour Giphar
PAGE 4

Le LEEM invente la déontovigilance
PAGE 4

Médicaments vétérinaires : lourdes sanctions pour un ordonnancier mal tenu
PAGE 6

Pharmacie et médecine

Des tests de lecture chez les plus de 75 ans : manque de lisibilité pour le carnet AVK
PAGE 8

Conseil à l'officine

Cuir chevelu sensible et chute de cheveux
PAGE 9

Marketing et gestion

Le marché de l'audioprothèse en officine : une activité rentable à la portée de tous
PAGE 12

Nouveaux stages et contrats d'alternance
PAGE 14

Portrait

Chroniques familiales : Brigitte Ledru-Boniface, écrire pour se souvenir
PAGE 16

CE NUMÉRO COMPORTE
UNE SURCOUVERTURE
LAB. AVÈNE
ET UN ENCAPSULEMENT
LAB. RAMBAXY

La campagne de vaccination contre la grippe lancée aujourd'hui

Comment convaincre les vaccino-sceptiques

C'est aujourd'hui que démarre officiellement la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. Douze millions d'assurés sont invités par la Caisse nationale d'assurance-maladie à venir retirer gratuitement leur vaccin dans les pharmacies. L'objectif de cette année est

de renforcer le taux de couverture vaccinale, qui a chuté de près de 10 % la saison dernière. Les professionnels de santé, et notamment les pharmaciens, sont appelés à la rescousse pour convaincre les Français, de plus en plus réticents, de se faire vacciner.

VOIR PAGE 2

DES ORANGS-OUTANS FUMEURS

Quand les bêtes singent les hommes

COMME un fumeur invétéré, il tire longuement sur la cigarette à bout filtre tenue entre ses doigts fripés. De ses narines épanouies s'échappent des volutes de fumée blanche. Tori est presque encore adolescent. Il ne fume pas depuis très longtemps, mais les gens viennent de loin pour le voir savourer sa pause nicotinée. Sur le Net, la vidéo de ces séances tabagiques auraient même déjà fait le tour du monde... Pourquoi tant d'intérêt ? Parce que Tori est un singe. Un orang-outan qui fait l'attraction du zoo de Solo, au centre de l'île de Java, en Indonésie. Héros malgré lui du parc zoologique, le primate a contracté cette sale habitude par imitation de ses cousins humains. Les enfants rient, les



L'orang-outan du zoo de Java fait un tabac

adultes jettent dans son enclos quelques cigarettes allumées pour alimenter le « spectacle », les gardiens ferment les yeux... Et le cas ne serait pas unique. En Malaisie, une orang-outan baptisée Shirley a même dû suivre une cure de désintoxication pour se débarrasser de sa nicotino-

nie contractée au zoo de Johor. En distribuant du tabac aux singes enfermés, les visiteurs ne pensent sans doute pas à mal, mais Pascal disait vrai : « L'homme n'est ni ange ni bête et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête. »

> D. D.

> RICHARD LISCIA

Éléments de langage

HUMEUR

Les personnalités de la majorité invitées à commenter les événements politiques sont munies d'« éléments de langage » qui rendent leurs propos unis, lisses, identiques jusqu'à l'ennui. Dans l'opposition, il y en a un au moins qui rejette le discours conventionnel, c'est Jean-Luc Mélenchon : toute la France se détecte des sarcasmes qu'il adresse à ceux qui ont pour métier de l'interroger. Il a pourtant trouvé son maître, en l'occurrence le sélectionneur de l'équipe de France de rugby, Marc Lièvremont, qui, soumis à la même question par le même journaliste, a fini par lui dire : « Je l'em... » Bien sûr, ce n'est pas gentil. Mais, enfin, même si je ne souhaite pas critiquer un confrère, demander cent fois à un sélectionneur si son équipe va remporter la coupe du monde (comment pourrait-il le savoir ?) revient à lui poser une question sur le sexe des anges. Il n'empêche : le métier de journaliste devient, comme on le voit, pénible, humiliant et même dangereux, des fois qu'un sénateur ou un sélectionneur passerait des mots aux actes.

Enquête nationale

LOI HPST ET EXERCICE OFFICINAL : RÉSULTATS

5 Les nouvelles « attributions » du pharmacien

Voir page 5

Pierre Fabre

en partenariat avec

LE QUOTIDIEN
DU PHARMACIEN

et Ipsos



© BSRP

LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE LANCÉE AUJOURD'HUI

Convaincre les vaccino-sceptiques

La Caisse nationale d'assurance-maladie donne aujourd'hui le coup d'envoi de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. Tandis que les Français sont de plus en plus sceptiques à l'égard de ce geste de prévention, les autorités sanitaires comptent sur les professionnels de santé pour améliorer la couverture vaccinale. Et notamment sur les pharmaciens.

À PARTIR d'aujourd'hui, jeudi 29 septembre, près de 21 millions d'assurés sont invités à retirer gratuitement leur vaccin contre la grippe dans les pharmacies de l'Hexagone. La Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) vient en effet de donner le coup d'envoi de la campagne 2011-2012, avec l'objectif de renforcer la couverture vaccinale des populations à risque. « Cette mobilisation est d'autant plus importante que la dernière campagne nationale a été marquée par une baisse de la vaccination des populations à risque, rappelle la CNAM. Le taux de couverture vaccinale était de 51,8 % en 2010 contre 60,2 % en 2009. Ce recul est un risque réel pour les sujets vulnérables qui doivent être protégés des complications sévères que le virus grippal peut engendrer. » L'objectif : atteindre un taux de couverture vaccinale des sujets



Le vaccin peut être délivré à partir d'aujourd'hui en pharmacie

à risque de 75 %. Pour y parvenir, la CNAM compte sur l'implication des professionnels de santé. « Acteurs de proximité, les médecins, les infirmiers et les pharmaciens tiennent un rôle essentiel auprès des populations à risque, explique-t-elle. Leur mobilisation pour informer, sensibiliser et convaincre les assurés est primordiale pour combattre

les idées reçues sur le vaccin et dissiper les craintes à se faire vacciner. » La présence dans les doses du redouté virus pandémique A(H1N1), devenu depuis saisonnier, suscite encore la méfiance de beaucoup de patients. La polémique soulevée à l'époque autour des adjuvants et autres conservateurs contenus dans les doses pandémiques a aussi semé le trouble dans l'esprit des patients. Mais, au-delà du cas de la

grippe, force est de constater que les vaccino-sceptiques sont de plus en plus nombreux. Et des maladies que l'on croyait éradiquées, telle la rougeole, resurgissent, faute de couverture vaccinale suffisante. Les autorités sanitaires souhaitent donc inverser la tendance avec le soutien des professionnels de santé.

Au-delà d'un renforcement de la couverture vaccinale, la campagne 2011-2012 est également marquée par l'élargissement de la gratuité du vaccin à de nouveaux publics. À commencer par certains professionnels libéraux, dont les pharmaciens d'officine. L'idée est de protéger les professionnels en contact régulier et prolongé avec des malades, afin d'assurer la continuité des soins en période épidémique. La prise en charge du vaccin à 100 % est également élargie à de nouvelles populations à risque. Les personnes souffrant d'une pathologie coronarienne, soit environ 290 000 patients, ainsi que les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre et les obèses* bénéficient désormais gratuitement du vaccin contre la grippe saisonnière.

> CHRISTOPHE MICAS

* Indice de masse corporelle inférieur ou égal à 30.

CARTE PROFESSIONNELLE

La fin de la CPS2

LA CARTE CPS2, c'est fini. Place à la CPS3! L'Ordre des pharmaciens indique que la carte CPS2 « est désormais révoquée » ou le sera « au cours des prochaines semaines », cela « même si la date d'expiration de votre CPS2 indique une date éloignée ». Les connexions sécurisées à l'hébergeur du dossier pharmaceutique (DP) seront donc automatiquement rejetées avec l'ancienne carte. L'Ordre invite les pharmaciens à « procéder très rapidement au remplacement de l'ancienne carte CPS2 par la nouvelle CPS3 ». En cas de problème, le centre de support du DP peut être contacté gratuitement au 0.800.71.80.70.

CONVENTION NATIONALE

Reconduction tacite

LA CONVENTION nationale qui organise les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance-maladie vient d'être tacitement reconduite. Cette décision fait l'objet d'un arrêté du 14 septembre (« JO » du 22 septembre). Elle intervient alors que la nouvelle convention nationale est actuellement en discussion entre les syndicats professionnels de pharmaciens et la Caisse nationale d'assurance-maladie.

Les points clés de la campagne

■ Une vaccination gratuite pour les pharmaciens

Depuis cette année, les titulaires d'une officine peuvent bénéficier d'une prise en charge à 100 % du vaccin contre la grippe saisonnière, comme d'autres professionnels libéraux : médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes, pédiatres et masseurs kinésithérapeutes. À noter que la mesure ne concerne pas les pharmaciens adjoints.

■ Une délivrance directe aux assurés

Les pharmaciens peuvent délivrer directement le vaccin aux personnes âgées de plus de 18 ans ayant déjà été vaccinées en échange du bon spécifique qui leur a été adressé par l'assurance-maladie. « Elles pourront ensuite se faire vacciner par une infirmière libérale de leur choix, sans prescription médicale », précise l'assurance-maladie. Près

de 5,5 millions d'assurés pourront ainsi bénéficier facilement d'une protection contre la grippe saisonnière. « L'année dernière, 70,5 % des personnes éligibles au dispositif simplifié ont profité de cette délivrance directe du vaccin », souligne la CNAM. En revanche, le passage chez le médecin traitant reste obligatoire pour les enfants de moins de 18 ans, les femmes enceintes et les primovaccinants (personnes n'ayant pas été vaccinées ces trois dernières années dans le cadre de la campagne nationale).

■ Une composition du vaccin identique à l'an passé

Le vaccin 2011-2012 contient les trois souches des virus grippaux qui ont circulé au cours de l'hiver précédent, c'est-à-dire A/California/7/2009 (H1N1), A/Perth/16/2009 (H3N2) et B/Brisbane/60/2008.

PERLES DE COMPTOIR

La pharmacie Caflers, à Seboncourt dans l'Aisne, nous envoie :

« Mon mari m'a dit qu'il faisait des duvets de boue » (pour des UV debout).

NDLR : « À dormir debout! »

Faites-nous partager les « mots » de vos clients, nous les publierons. Envoyez vos « Perles de comptoir » à Didier Duchakhan : « Le Quotidien du Pharmacien » 21, rue Camille-Desmoulins 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 dduchakhan@quotimed.com, fax : 01.73.28.14.41.

DOULEURS BUCCALES

NOUVEAU



DYNEXANgival® 1% ANESTHÉSIE LE MAL.



DYNEXANgival® 1% crème buccale
DÉNOMINATION : DYNEXANgival® 1% crème buccale. **COMPOSITION** : Chlorhydrate de lidocaïne 10,00 mg pour 1 g. **FORME PHARMACEUTIQUE** : Crème buccale. **DONNÉES CLINIQUES** : Indications thérapeutiques : Douleur due à des lésions bénignes des muqueuses buccales et gingivales ; aphtes, blessures traumatiques et prothétiques, irritation des genèvres. **Posologie et mode d'administration** : Réservé à l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans. Application buccale et gingivale. Appliquer 0,2 g de crème (un petit polet) sur le doigt et masser doucement. Adulte : Max. 6 fois par jour. Enfant de plus de 6 ans : Max. 3 fois par jour. **Contre-indications** : hypersensibilité, en particulier à la lidocaïne ou aux anesthésiques locaux. **Mises en garde** : Enfant de moins de 6 ans. Ne pas avaler. En cas de persistance des symptômes au-delà de 5 jours, la conduite à tenir doit être évaluée à nouveau. **Interactions** : En principe, ne concernent pas l'utilisation par voie locale. **Grossesse** : Il est préférable de ne pas utiliser la crème pendant la grossesse. **Allaitement** : Utilisation possible. **Effets indésirables** : réactions allergiques possibles. **Surdosage** : Non attendu dans des conditions normales d'utilisation. **PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES** : Pharmacodynamique : Effet rapide (1 min) et de longue durée (environ 1 heure). Pharmacocinétique : Métabolisme hépatique et élimination urinaire. **Sécurité préclinique** : Ne doit pas être administré sur une longue période et au-delà des doses préconisées. **DONNÉES PHARMACEUTIQUES** : Excipients : Chlorure de benzalkonium, mélange d'huiles essentielles. **Conservation** : 3 ans. Après ouverture : max. 3 mois. **Titulaire de l'AMM** : Chemische Fabrik Kreussler & Co. GmbH - Allemagne. **Exploitant** : Laboratoire Kreussler Pharma 18 avenue Parmentier 75011 Paris. **N° d'ANM** : 406 755-2 ou 34009 406 755 2 8 : 10 g en tube. **Date de première autorisation** : 22/12/2010. Médicament non soumis à prescription médicale, non remboursable Séc. Soc., non agréé aux Collectivités. * pour une information complète, se référer au RCP disponible sur le site de l'AFSSAPS.

kreussler
PHARMA